



CENTRE HOSPITALIER
AGEN - NERAC

Maternité du CHAN NIVEAU 2B

Juillet 2026



Suivi de grossesse et ateliers proposés à la
maternité du CH Agen-Nérac

QUEL SUIVI POUR VOTRE GROSSESSE ?

Les consultations du suivi mensuel de la grossesse physiologique et les échographies sont assurées par une sage-femme. Selon les recommandations de l'ARS et de la HAS, elles sont réalisées par un médecin si la future mère est atteinte d'un problème de santé ou si elle a, dans ses antécédents, une pathologie nécessitant un suivi particulier. Cette prise en charge est discutée en Staff médical après l'ouverture de dossier.

- **Consultation d'inscription à la maternité :** (50 min) c'est un premier rendez-vous de grossesse avec une sage-femme qui permet de confirmer la grossesse et d'organiser le parcours de celle-ci.
- **Consultations mensuelles :** la sage-femme surveille votre état de santé à travers son examen clinique et l'analyse de vos prélèvements sanguins. Elle prend en compte vos échographies et enrichit votre dossier médical afin de préparer au mieux votre arrivée en salle d'accouchement.
- **Les échographies de suivi :** échographie de datation, échographie du 1^{er}, 2^e et 3^e trimestre. Elles sont réalisées par une sage-femme si l'état de santé de la future maman ne présente pas de pathologie. Elles sont réalisées par un médecin si la future mère est atteinte d'un problème de santé ou a, dans ses antécédents, une pathologie nécessitant un suivi particulier.
- **L'Entretien prénatal précoce (EPP) :** (pris en charge par la sécurité sociale, d'une durée de 50 minutes). C'est un moment privilégié d'écoute et d'échange à faire après l'échographie T1 pour :
 - Favoriser l'expression de vos attentes ou de votre projet de naissance
 - Répondre à vos interrogations
 - Évoquer vos difficultés psychologiques, matérielles, sociales ou familiales
 - Vous proposer des solutions de proximité
 - Définir les modalités de préparation à la naissance

COMMENT ADAPTER VOTRE SUIVI EN FONCTION DE VOS BESOINS ET DE VOTRE ÉTAT DE SANTÉ ?

- **Consultations d'addictologie :** une sage-femme addictologue vous reçoit pour un 1^{er} entretien d'évaluation, dans le cadre de la grossesse, mais aussi en prévision d'une grossesse. Elle pourra vous proposer, en fonction de vos besoins, un suivi personnalisé pour vous aider et vous accompagner dans votre démarche de sevrage. Un travail en partenariat avec les structures extérieures de l'hôpital peut être réalisé.
Contact ✉ carollem@ch-agen-nerac.fr
- **Consultations de tabacologie :** elle s'adresse à tous les consommateurs de tabac mais elle est gratuite pour les femmes enceintes. Un spécialiste en tabacologie vous accompagnera dans votre démarche.
Contact ☎ 05 53 69 74 20

- **Consultations d'acupuncture** : (30 min) une sage-femme acupunctrice vous reçoit sur rendez-vous pour accompagner vos maux de grossesse. Issue de la médecine traditionnelle chinoise, l'acupuncture, par son approche globale du patient, s'intéresse aux maux du corps ainsi qu'aux émotions. Elle traite non seulement les symptômes mais aussi plus profondément la cause des dérèglements.
Prise de RDV ☞ secretariat.gyneco@ch-agen-nerac.fr
- **Ateliers d'éducation thérapeutique (ETP)** proposés aux personnes développant un diabète pendant la grossesse. Ce sont des ateliers de trois heures avec une diététicienne et une Infirmière à l'issue desquels vous rencontrerez un médecin endocrinologue. Ils sont proposés par le service endocrinologie sur orientation par un professionnel de santé.
- **Assistante sociale du pôle mère-enfant** :
Laure Merci ☎ 05 53 69 74 05 ✉ mercil@ch-agen-nerac.fr
Son rôle est d'accueillir, informer et orienter les futurs parents s'ils rencontrent des difficultés liées à la maternité, favoriser l'accès aux droits en lien avec le parcours de grossesse, l'arrivée d'un enfant, le retour à domicile ou toutes questions sur les prestations de santé. L'assistante sociale travaille avec les services sociaux de proximité afin d'assurer une continuité et un relais de prise en charge sociale si nécessaire. Elle peut accompagner les personnes victimes de violences intrafamiliales ou conjugales sans délai pour une mise à l'abri immédiate afin de l'orienter vers les dispositifs et les partenaires essentiels.
- **Psychologue du pôle mère-enfant** : Camille AUBAT ☎ 05 53 69 60 47
La grossesse, l'accouchement et les premiers mois de la vie de l'enfant sont source de bouleversements psychiques, émotionnels et physiologiques. Afin de soutenir les femmes, les couples et leurs bébés dans cette période, des consultations psychologiques peuvent être proposées pendant la grossesse lors du séjour à la maternité.
- **Staff médico-psycho-social** : c'est une réunion mensuelle pluri-professionnelle qui propose des solutions d'accompagnement aux familles (aide à domicile, soutien psychologique, suivi de grossesse adaptée...) lorsque le bébé arrive alors que la mère se trouve dans une situation de vie difficile. Il réunit les professionnels du champ médical, psychologique et social. Il est ouvert aux professionnels de E.L.S.A (équipe de soin en addictologie), EAPP (équipe d'accompagnement psychologique en périnatalité), Sages-Femmes libérales et PMI (Protection Maternelle et infantile).
- **Staff médical** : deux fois par semaine, l'équipe médicale (médecins et sages-femmes) se réunit pour analyser votre dossier et adapter au mieux votre suivi en fonction des éléments particuliers ponctuant la grossesse.
- **Équipe d'Accompagnement Psychologique en Périnatalité (EAPP 47)** : un service accessible gratuitement selon votre secteur, proposé par le département. Il vous invite à une rencontre, une consultation ou un suivi psychothérapeutique selon vos besoins.
Contact ☎ 05 53 77 79 02

- **HANDIPERINAT47** : accompagnement pour mère, père ou couple en situation de handicap au moment d'une grossesse. Ils vous apporteront des conseils d'aides techniques et matérielles, des préconisations de gestes et postures pour le quotidien.
Contact ✉ handissiad@handi-ssiad47.fr ou ☎ 05 53 84 81 75

COMMENT VOUS GUIDER VERS VOTRE PARENTALITÉ ?

- **L'atelier NESTING(1000-1^{er}-jours) couplé à la Visite de la maternité** : (2h30) cet atelier a lieu au cœur du service maternité. Vous profiterez de la visite des locaux pour apprendre à repérer les polluants de la maison et comprendre leur impact sur la santé et ainsi limiter l'exposition de votre enfant durant la grossesse et ses premières années (période à risque : 1000- premiers jours). Des gestes simples vous seront appris. Des labels fiables vous seront communiqués. Des alternatives existantes et préventives vous seront décrites.
- **La préparation à la naissance et à la parentalité** : sur inscription au secrétariat de la maternité. Séances prises en charge par la sécurité sociale.
 - **Préparation classique** : information sur le déroulement de la grossesse, de l'accouchement et du post-partum, gestion de la douleur, exercice d'ostéopathie, relaxation. Contact ✉ carollem@ch-agen-nerac.fr
 - **Préparation en piscine** : bien-être, travail musculaire adapté, étirement, technique pour faciliter l'expulsion, travail sur la respiration et relaxation pour maîtriser la douleur. Contact ✉ vovanh@ch-agen-nerac.fr
- **Une rencontre avec la conseillère en lactation** : l'alimentation du nouveau-né est capitale dès les premières heures. Pensez à anticiper le mode le plus adapté à vos envies : l'allaitement maternel ou l'allaitement artificiel. Prenez rendez-vous avec Sandrine Jaques ☎ 05 53 69 73 86 ou ✉ jaquess@ch-agen-nerac.fr. Elle saura vous prodiguer des conseils pour vous préparer avant l'accouchement et découvrir quelques astuces sur l'allaitement.
- **Le projet de naissance** : c'est un document qui peut être réalisé par les parents ou la future maman. Il retrace les différents souhaits pour l'accouchement et décrit l'accueil du bébé envisagé par le couple. Une aide à la rédaction peut être proposée lors d'un rendez-vous spécifique avec une sage-femme.

QUEL ACCOMPAGNEMENT APRÈS VOTRE ACCOUCHEMENT ?

- **L'entretien postnatal précoce** : il est à prévoir 4 semaines après l'accouchement. C'est un rendez-vous pour la maman et le nouveau-né avec la sage-femme qui a suivi votre grossesse pour pouvoir reparler du vécu de l'accouchement, du déroulement du séjour en hospitalisation. Il permet de faire le point sur le retour à la maison avec bébé et vous accompagner sur son rythme de vie (alimentation, selles, éveil...). C'est un temps d'écoute et un moment privilégié pour répondre à vos questions.
- **La rééducation du périnée** : c'est un suivi préconisé à la suite de l'accouchement. Les séances sont remboursées par la CPAM sur une durée de trois ans suivant

l'accouchement. Elles peuvent aussi être réalisées lors de fuites urinaires ou de symptômes de prolapsus en dehors de la période post natale avec un remboursement par la CPAM sur ordonnance médicale. Elles sont faites par les sages-femmes libérales ou des kinésithérapeutes dans les 3 ans qui suivent l'accouchement ou la césarienne.

- **La consultation post-natale :** elle se prévoit avec votre sage-femme si l'accouchement a lieu par voie basse ou avec un gynécologue si l'accouchement a eu lieu par césarienne. Ils feront un examen clinique et aborderont la cicatrisation de votre périnée où la cicatrisation de la césarienne, la rééducation du périnée, la contraception et répondront à vos questions.
- **Le programme PRADO :** ce programme, mis en place par la CPAM, propose, au retour à domicile, le passage d'une sage-femme libérale (avec qui vous devez prendre contact en début de grossesse) pour vous accompagner dans vos premiers pas vers l'autonomie et vous prodiguer des soins à domicile si nécessaire. Il vient en complément du programme de bienveillance et bientraitance de votre Maternité qui prévoit l'entretien post natal précoce ; il ne doit pas s'y substituer.
- **Le suivi gynécologique :** les sages- femmes peuvent réaliser un suivi en gynécologie de prévention. Elles peuvent vous accompagner dans un projet de grossesse :
 - Consultation préconceptionnelle
 - Consultation de contraception, information sur les différents modes
 - Prescription de contraception orale, stérilet, implant
 - Pose/ablation de stérilet ou implant
- **Consultation de dépistage:** vaccinations HPV, frottis, Bilan de Maladies sexuellement transmissibles.
- **La PMI, protection maternelle et infantile :** les centres départementaux de PMI sont des services de santé dirigés par un médecin. Ils proposent un accès aux soins pour les femmes enceintes et les enfants jusqu'à 6 ans, y compris des consultations avec des sages-femmes et des puéricultrices.

URGENCES MATERNITÉ

Les signes d'appel qui doivent vous inquiéter :

👉 Avant 22 SA (5mois) : appelez le 15

Puis, selon les consignes, vous serez dirigées aux URGENCES GENERALES

- Pour des saignements
- Pour des douleurs importantes de type règles très douloureuses

Il est fréquent à ce terme d'avoir des douleurs ligamentaires (tiraillements dans le bas ventre, liés à la mise en place de l'utérus) qui ne nécessitent pas de consultations aux urgences, si vous êtes inquiète, consultez la sage-femme ou le médecin qui suit votre grossesse.

👉 Après 22 SA (5 Mois) : rendez-vous aux URGENCES MATERNITE ☎ 05 53 69 77 15

- Une diminution des mouvements de votre bébé

- Des écoulements de sang ou de liquide
- Des contractions
- Après une chute ou un choc sur le ventre
- Une fièvre **inexpliquée** (si vous êtes malade, allez consulter votre médecin généraliste)
- Des signes inhabituels d'apparition brutale qui vous alarment
- Des maux de tête ne cédant pas aux médicaments habituels

Le Jour de l'accouchement :

- Des contractions douloureuses et rapprochées (plus de 10/h)
- Pertes de liquide
- Pertes de sang

À titre indicatif, si la poche des eaux n'est pas rompue, pour un premier enfant vous pouvez préparer vos affaires et déambuler 1h30 avec des contractions douloureuses et rapprochées afin d'être sûr que le travail commence. Dès votre arrivée, de jour comme de nuit, vous serez accueillie par la sage-femme de garde.

Lors de l'accouchement, différents moyens non médicaux (comme la déambulation, le ballon, les massages, l'hypnose, le bain...) et/ou médicaux (comme l'analgésie péridurale réalisée par le médecin anesthésiste de jour comme de nuit ou le masque à protoxyde d'azote) sont mis à votre disposition pour que vous puissiez vivre votre accouchement et la naissance de votre enfant telle que vous la souhaitez.

Vos choix seront écoutés et respectés.

L'équipe de la maternité s'engage à vous accompagner au mieux en fonction de vos souhaits et de vos attentes.

Une seule personne de votre choix est autorisée à vous accompagner en salle d'accouchement. Vous avez désigné une personne de confiance lors de votre ouverture de dossier, ce n'est pas obligatoirement votre accompagnant.

La veille du terme, si vous n'avez pas accouché, contactez les sages-femmes des urgences maternité pour prendre rendez-vous le jour J.

Si vous dépassez le terme (après 41 SA), consultation toutes les 48 heures jusqu'à 41 SA+6 jours.